

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	9 (1880)
<b>Heft:</b>	7
<b>Rubrik:</b>	Intérêts de la Société

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices

## DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

---

Le BULLETIN paraît à Fribourg le 1er de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro, 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Horner, à Hauterive, près Fribourg, et ce qui concerne les abonnements au Directeur de l'Imprimerie catholique suisse, à Fribourg. — *Lettres affranchies.*

---

**SOMMAIRE.** — *Intérêts de la Société. Appel et ordre du jour de l'assemblée de Romont. — Echos de l'Exposition de Paris (suite). — Bibliographie. — Journal d'un jeune instituteur. — Partie pratique. — Correspondances. — Chronique.*

---

## INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

---

### Aux membres de notre société pédagogique

C'est donc le 8 juillet que l'assemblée générale des instituteurs fribourgeois doit avoir lieu à Romont. Nous nous réunissons dans cette ville pour la seconde fois. Personne n'a encore oublié la gracieuse hospitalité que nous y avons reçue en 1872. Le même accueil nous y attend, nous en avons la persuasion. Nous nous y rendrons donc nombreux, empressés et pleins de joie : pleins de joie à la pensée d'y rencontrer nos bienveillants magistrats et nos anciens condisciples ; empressés d'y retrouver nos intelligences et nos courages aux discussions, aux conseils et à toutes les paroles généreuses que nous y recueillerons ; nombreux enfin, car c'est la fête, l'unique fête des instituteurs. Sans raison grave aucun d'entre eux ne voudra y manquer, les instituteurs aiment trop leur profession, et portent un intérêt trop vif aux questions scolaires pour rester indifférents à ces fructueuses assises de l'enseignement.

Les maîtres d'école retrouveront au milieu d'eux les honorables délégués de notre Conseil d'Etat avec ces prêtres si dévoués, ces représentants de l'autorité à tous ses degrés hiérarchiques, ces amis venus du Valais, du canton de Vaud, de Neuchâtel etc., enfin ce nombreux concours de personnes toujours si assidues à nos réunions annuelles. Car l'un des buts de notre association

a été précisément d'empêcher que le corps enseignant n'apparaisse aux yeux des populations comme une sorte de caste séparée; nous avons voulu qu'un lien sympathique rattache l'instituteur aux autres membres de la famille humaine. C'est là un des caractères distinctifs de notre société pédagogique et nous aimons que ce caractère s'affirme hautement dans nos assemblées par les concours de toutes les classes de la société.

A tous les sociétaires nous disons donc: Au revoir dans quelques jours à Romont.

*Pour le Comité.*

R. H.

---

La direction des chemins de fer de la Suisse-Occidentale nous écrit ce qui suit:

« .... A l'occasion de la réunion annuelle de la *Société fribourgeoise d'éducation*, qui aura lieu à Romont, le 8 juillet 1880, la Compagnie de la Suisse-Occidentale accordera aux membres de votre Société, qui justifieront de leur identité au moyen d'une carte de légitimation, des billets ordinaires de simple course, au départ de ses stations et à destination de Romont ou de Lucens, valables pour les 7, 8 et 9 juillet et donnant droit au transport à l'aller et au retour. Les gares de Bulle-Romont délivreront des billets à destination de Romont et ayant la validité susmentionnée. »

Les sociétaires valaisans pourront prendre leur billet (donnant droit à la faveur de la demi-taxe) à l'une des gares de la Suisse-Occidentale.

---

### **Ordre du jour de l'assemblée de Romont.**

8 1/2 heures. Messe pour les sociétaires défunts. (On est prié de s'y rendre à l'heure précise.)

9 heures. Assemblée dans la grande salle des assises, au château. Discours d'ouverture, — lecture du protocole de la dernière assemblée, — lecture des conclusions des rapports et discussion des questions mises à l'étude, — compte de la Société pour l'année 1879-80, — renouvellement du Comité, — désignation du lieu de la prochaine assemblée, — propositions individuelles.

1 heure. Banquet à l'hôtel de la Croix-Blanche.

On est prié de prendre sa carte de banquet avant l'assemblée. Un sociétaire les vendra au château.

*Le président du Comité,*  
BLANC-DUPONT.

---